

canadien français et de protestantiser ce qui est catholique.

Cette transaction, dira-t-on, n'est facilement réalisable qu'en théorie et sur le papier. Non seulement en théorie mais aussi en pratique, comme les faits le prouvent :

Il y a quarante ans, la Hollande, pays protestant aux deux tiers, établissait le système des écoles neutres, sans cependant leur donner un caractère agressif et résolument antireligieux. Aussi tôt les protestants antirévolutionnaires de concert avec les catholiques opposèrent, avec une ardeur qui confinait à l'acharnement, l'école religieuse à l'école neutre, publique ou libre, et ne cessèrent de poursuivre la révision de la loi de 1857. Ils eurent enfin la victoire en 1889; et forcèrent le gouvernement à proposer le système scolaire en vigueur aujourd'hui.

Ce système consacre l'égalité des écoles devant le Trésor public. L'argent de tous doit être employé au profit de tous. Pour favoriser réellement l'enseignement *national*, l'Etat doit reconnaître et subventionner les écoles qui servent à l'instruction de la *nation*. Les écoles libres, confessionnelles ou non confessionnelles, reçoivent une subvention calculée sur les mêmes bases que pour les écoles publiques. Pour avoir droit à ces subsides, les écoles libres doivent satisfaire aux conditions suivantes : 1° être placées sous la direction d'une institution ou d'une Société qui possède la personnalité civile ; 2° donner un enseignement qui embrasse les mêmes matières que l'enseignement officiel ; 3° avoir au moins dix-huit heures de leçons par semaine consacrées à ces matières obligatoires ; 4° posséder un nombre d'instituteurs correspondant aux règles fixées pour les écoles publiques.

De plus, pour laisser aux parents toute liberté de choisir entre deux écoles et ne pas les placer " entre leur bourse et leur conscience " la gratuité de l'enseignement est supprimée et un écolage est exigé de tous les élèves des écoles publiques, sauf les indigents.

L'Angleterre vient d'entrer dans la même voie

On sait que dans ce pays le rôle de l'Etat est réduit au plus strict nécessaire. Longtemps l'Etat anglais n'enseignait même pas et se bornait à stimuler le zèle des Associations qui s'occupaient de l'enseignement populaire. Ce n'est qu'en 1870 qu'il a cru devoir intervenir en créant pour les indigents et les vagabonds des écoles, et en ordonnant la création de comités scolaires destinés à améliorer et à étendre les moyens